

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations pour les groupes

MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ

158 boulevard Haussmann 75008 Paris

Article 1 – Définition des tarifs

Les prix imprimés dans nos documents commerciaux sont exprimés en euros et TTC. Ces tarifs s'entendent par personne sauf spécification particulière. Ils sont susceptibles d'être révisés à tout moment.

Un groupe est constitué au minimum de 15 personnes pour les collections permanentes et 11 personnes au minimum pour l'exposition temporaire. En dessous de ce nombre de personnes, le tarif individuel correspondant à la catégorie des visiteurs sera appliqué. Un groupe peut être mixte (adultes et enfants confondus), s'il est composé au minimum de 15 personnes payantes.

Pour l'exposition temporaire :

Les créneaux avant 10h00 sont limités à 20 participants maximum

Les créneaux entre 10h00 et 20h00 sont limités à 15 participants maximum

- **Groupes adultes** : ce tarif s'applique à tous les Groupes de personnes âgées de 25 ans et plus. L'entrée d'un accompagnateur et d'un chauffeur par Groupe est gratuite (à l'exception des expositions temporaires au Musée Jacquemart-André).
- **Groupes scolaires** : ce tarif s'applique à tous les Groupes de personnes âgées de 25 ans et moins. L'entrée d'un accompagnateur est gratuite par tranche de 8 enfants payant (le professeur est considéré comme accompagnateur). L'entrée d'un chauffeur par Groupe est gratuite.

Article 2 – Modalités de paiement des billets pour les groupes

Pour la visite de la collection permanente le règlement peut s'effectuer :

- En totalité sur place en espèces, carte de crédit (Visa, Eurocard-Mastercard, American Express, JCB) ou chèque à l'ordre de MJA GESTION sur présentation d'une pièce d'identité.
- En totalité en ligne en euros par carte de crédit (Visa, Eurocard-Mastercard). Les billets sont non remboursables et non échangeables.

Les mandats administratifs, vouchers et virements sont acceptés après accord avec le service de réservation. Les Groupes payant par mandat administratif ou voucher doivent envoyer leur bon de commande au moins 10 jours avant leur venue. La facture, payable à réception, sera envoyée après la visite.

Pour la visite d'une exposition temporaire la réservation des billets groupes s'effectue uniquement en ligne. Le règlement d'un acompte s'effectue en euros par carte de crédit (Visa, Eurocard-Mastercard). Le solde sera réglé sur place à la billetterie en fonction du nombre de personnes présentes par carte de crédit, chèque à l'ordre de MJA GESTION, espèces. L'acompte est non remboursable et non échangeable.

Article 3 – Visite en Groupe

3.1 Réservation Groupe et visites libres.

La réservation est obligatoire y compris pour les visites libres. Toute réservation de Groupe précise le nombre de visiteurs, le nom et les coordonnées du responsable de Groupe, la date, l'heure et la prestation souhaitée.

L'ensemble des visiteurs constituant le Groupe doit être réuni avant le passage en caisse 15 minutes avant l'heure de visite. En période d'exposition temporaire, tout retard de plus de 10 minutes sera assimilé à une annulation, sauf

si le créneau horaire suivant est disponible. En cas d'annulation, il est demandé de prévenir au moins 10 jours avant la date de la visite.

3.2 Conditions d'annulation des billets « groupe »

Conformément aux dispositions de l'article L.121-20 du Code de la consommation, l'achat d'un billet groupe ne fait pas l'objet du droit légal de rétractation. Le billet groupe n'est donc pas modifiable, échangeable ou remboursable.

Toute prestation interrompue ou abrégée ou non consommée par un Bénéficiaire de son fait et pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Tout retard de plus de 10 minutes ou non présentation est considéré comme un désistement et ne donne lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation par Culturespaces, le montant de la prestation sera remboursé intégralement sauf en cas de force majeure. Est un cas de force majeure ou un cas fortuit tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de la volonté de Culturespaces et faisant obstacle à la réalisation des services vendus, notamment les actes de puissance publique, les hostilités, les guerres, les émeutes, les faits de prince, les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, les intempéries exceptionnelles, entravant la bonne marche de Culturespaces ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que les avaries, les défaillances ou les retards d'un ou plusieurs prestataires, le blocage des télécommunications, le blocage d'Internet, la panne du matériel diffusant le service, l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières...

3.3 Conditions particulières pour les prestations avec conférencier du Musée

Pour ces prestations, la réservation pour tous les Groupes est obligatoire et se fait en ligne ou directement auprès du service groupes. Un acompte devra être réglé. **En cas d'annulation à moins de 8 jours d'une réservation comprenant une conférencière du musée, le montant total de la conférence est dû.**

En cas d'annulation par Culturespaces, le montant de la prestation sera remboursé intégralement. Tout retard réduira d'autant la durée effective de la prestation. Tout retard de plus de 30 min. (10 min. pendant les expositions temporaires) sera assimilé à une annulation et le montant de la prestation restera acquis par Culturespaces.

3.4 Conditions particulières pour les prestations de restauration

La réservation pour la prestation de restauration est obligatoire pour les Groupes. L'heure de repas est précisée par le site à la confirmation de la réservation. Il est possible d'augmenter le nombre de personnes composant le Groupe au plus tard 3 jours avant le jour de réalisation de la prestation.

Au plus tard 10 jours avant la date de réalisation de la prestation, le montant total de la prestation doit être réglé, sauf convention contraire prévue au Contrat de Réservation. En cas d'annulation moins de 10 jours avant, le montant de la prestation restera acquis. En cas d'annulation par Culturespaces, le montant de la prestation sera remboursé intégralement.

Les Groupes doivent attendre à l'entrée du restaurant ou du salon de thé qu'une hôtesse les place.

Le menu est identique pour l'ensemble du Groupe.

Article 4 – Billetterie en prévente pour les professionnels du tourisme et CSE

Des billets peuvent être achetés à l'avance pour un minimum de 15 billets, adultes et enfants confondus.

Les billets d'entrée sont valides 1 an, à partir de leur émission (sauf indication différente sur le billet). Les billets liés aux événements sont valables uniquement pour la date indiquée sur le billet.

Les billets thermiques commandés sont envoyés à réception du règlement par virement ou chèque à l'ordre de MJA GESTION, accompagnés d'une facture, par courrier recommandé avec accusé de réception facturé 6 €. Les billets en prévente peuvent être retirés et réglés directement en billetterie sur demande.

Les E-billets sont envoyés à réception du règlement par virement ou chèque à l'ordre de MJA GESTION, accompagnés d'une facture.

Les billets achetés en prévente ne sont ni remboursables ni échangeables.

Article 5 – Vente aux professionnels du tourisme

Après accord et signature d'un contrat entre le professionnel du tourisme et Culturespaces, les bons d'échange sont acceptés. Pour cela, le professionnel fournit au site un spécimen du bon d'échange et une facture est émise tous les mois par le site et envoyée au professionnel. Cette facture est payable à réception.

Article 6 - Protection des données personnelles

Lors de la passation de la commande, des données à caractère personnel sont demandées au Client (nom, adresse e-mail, n° de téléphone, adresse). Ces données sont nécessaires au traitement et au suivi de la dite commande. Les données personnelles sont traitées par la société culturespaces.com au nom et pour le compte de la société Culturespaces. A tout moment, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art 34 de la loi 78-17 « Informatiques et Libertés » du 6 Janvier 1978). Vous pouvez également en faire la demande à nos services par courrier à Culturespaces 153 boulevard Haussmann 75008 Paris ou par email à sav@sav.culturespaces.com.